

BROFAR AMM PROFESSIONNELLE



1 - COMPOSITION

Matière active : Bromadiolone
Taux de matière active : 0.005 %
Support céréale : Blé entier

2 - AGREMENT, AUTORISATION DE VENTE

A.M.M : FR-2014-0036

3 - MODE D'ACTION

Par ingestion répétée
Anticoagulant

4 - RECOMMANDATIONS

Le port de gants (référentiel technique : NF EN 374 (partie 1,2 et 3) est obligatoire. Porter d'un équipement de protection respiratoire (masque type FFP2) lors du transvasement des grains en vrac. Le produit ne peut être utilisé que dans des boîtes d'appât sécurisées ou dans d'autres stations d'appâts couvertes. Les postes doivent être placés de manière sûre pour minimiser les risques d'accès au produit et d'ingestion par des enfants ou des animaux non cibles. Ne pas disposer sur des surfaces et des ustensiles qui pourraient être en contact avec les aliments afin d'éviter toute contamination des aliments destinés à la consommation humaine et animale. Ne pas rejeter le produit dans l'environnement ou les canalisations. Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. Déposer les postes d'appâtage usagés en déchetterie ou tout autre centre de collecte approprié.

L'emballage ne doit pas être réutilisé ni recyclé. Les appâts non consommés, non utilisés et entraînés hors des postes d'appâtage doivent être collectés et déposés en déchetterie ou dans tout autre centre de collecte approprié. Les postes d'appâtage ne doivent pas être utilisées pour contenir d'autres produits que les rodenticides. Retirer toutes les postes d'appâtage après la fin du traitement.

5 - MODE D'EMPLOI

Le port de gants (référentiel technique : NF EN 374 (partie 1,2 et 3) est obligatoire. Porter d'un équipement de protection respiratoire (masque type FFP2) lors du transvasement des grains en vrac. Le produit ne peut être utilisé que dans des boîtes d'appât sécurisées ou dans d'autres stations d'appâts couvertes. Les postes doivent être placés de manière sûre pour minimiser les risques d'accès au produit et d'ingestion par des enfants ou des animaux non cibles. Ne pas disposer sur des surfaces et des ustensiles qui pourraient être en contact avec les aliments afin d'éviter toute contamination des aliments destinés à la consommation humaine et animale. Ne pas rejeter le produit dans l'environnement ou les canalisations. Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. Déposer les postes d'appâtage usagés en déchetterie ou tout autre centre de collecte approprié.

L'emballage ne doit pas être réutilisé ni recyclé. Les appâts non consommés, non utilisés et entraînés hors des postes d'appâtage doivent être collectés et déposés en déchetterie ou dans tout autre centre de collecte approprié. Les postes d'appâtage ne doivent pas être utilisés pour contenir d'autres produits que les rodenticides. Retirer toutes les postes d'appâtage après la fin du traitement.

6 - CONDITIONNEMENT

S/178 - Carton de 20 Kg en sachets d'environ 50 gr
S/20 - Carton de 20 Kg en sachets d'environ 100 gr
S/248 - Seau de 5 Kg
S/249 - Sac de 25 Kg